LE PLÉBISCITE DE LA GRANDE ALLEMAGNE

Le dimanche 10 avril a eu lieu le plébiscite de la Grande Allemagne, à la fois sur l'ancien territoire du Reich et en Autriche. Son objet était double : d'une part, faire approuver par une gigantesque consultation populaire commune aux deux pays l'Anschluss tel qu'il a été réalisé et, d'autre part, élire le nouveau Reichstag, où les représentants de l'Autriche siégeront à côté des Allemands. Une seule liste : la liste officielle du parti national-socialiste, comprenant environ

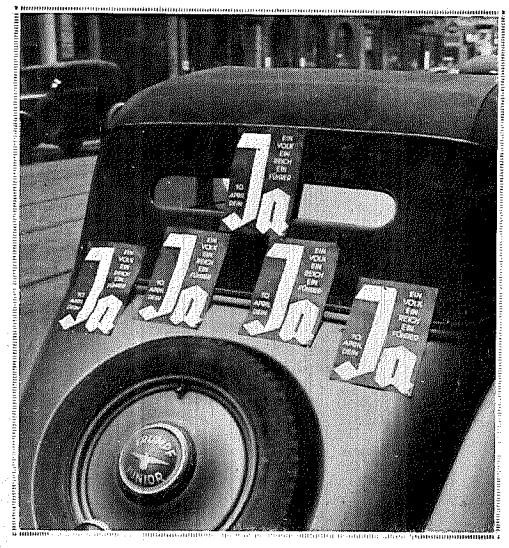

Affiches de propagande apposées sur les autos particulières.

1.700 noms parmi lesquels le Führer, en dernière analyse, désignera les 813 députés.

Cette élection n'était qu'une formalité sans importance, car le Reichstag, quelle que soit sa composition, a depuis longtemps cessé de jouer un rôle. Quant au plébiscite sur l'Anschluss, son résultat ne pouvait être douteux. Comment les Allemands, à supposer même qu'ils fussent entièrement libres de leurs votes, auraient-ils pu désapprouver une initiative qui a accru leur patrie de plus de 83.000 kilomètres carrés et de près de 7 millions d'habitants ? La quasi-unanimité était acquise d'avance. Ce qui est peut-être plus surprenant, c'est que le pourcentage des « oui » ait été encore plus élevé en Autriche qu'en Allemagne. Si le Führer avait brusqué l'annexion de l'Autriche, c'est en effet qu'il redoutait le plébiscite décidé par le chancelier Schuschnigg et dont on pensait communément qu'il donnerait 60 à 70 % de suffrages en faveur de l'indépendance. Or, l'Autriche a approuvé le plébiscite à la majorité massive de 99,73 % des votants, dont le nombre était presque égal à celui des inscrits, et si, pour l'ensemble de la Grande Allemagne — Autriche comprise — le pourcentage des « oui » n'a été que de 99,08, c'est que, d'une façon inattendue, il y a eu plus de « non » en Allemagne proprement dite qu'en Autriche. Le Führer voit ainsi, comme il l'a dit dans une proclamation, toutes ses espérances dépassées. Sur 49 millions et demi d'électeurs des deux sexes appelés à voter, il ne s'en est trouvé que 452.000 pour manifester une opposition, pratiquement négligeable.

Un exemple de la propagande électorale organisée en Autriche avant le plébiscite : sur des camions couverts d'inscriptions invitant les électeurs à répondre « oui », un soldat allemand et un soldat autrichien de la grande guerre se serrent la main fraternellement.

Ce succès éclatant aurait rendu inutile la formidable campagne de propagande à laquelle les dirigeants du Troisième Reich se sont consacrés depuis trois semaines si la mystique hitlérienne n'avait constamment besoin de porter au paroxysme l'enthousiasme du peuple. Ce fut une profusion de discours et de démonstrations spectaculaires, auxquelles prirent part, dans les différentes villes, le maréchal Goering, M. Goebbels et les autres coryphées habituels. Le Reichsführer lui-même s'était rendu à Vienne pour y lancer, le 9 avril, un suprême appel.

L'attitude la plus caractéristique a été, en l'occurrence, celle des catholiques. Malgré la tension des rapports entre le Vatican et le Reich, le cardinal Innitzer, archevêque de Vienne, agissant au nom de tout l'épiscopat autrichien, avait, le 18 mars, recommandé aux catholiques une soumission pleine et entière au national-socialisme. Le cardinal Innitzer fut appelé à Rome pour s'en expliquer et il dut souscrire à une déclaration qui était, en fait, un désaveu de celle du 18 mars. Les catholiques autrichiens étaient invités simplement à voter selon leur conscience. L'adhésion qu'ils ont apportée, malgré tout, à l'hitlérisme semble attester que le scrupule religieux n'a point influé sur leur conduite politique.

Le cardinal Innitzer votant à Vienne.

Le Führer déposant son bulletin dans l'urne.

Le maréchal Goering et sa femme dans une salle de vote.

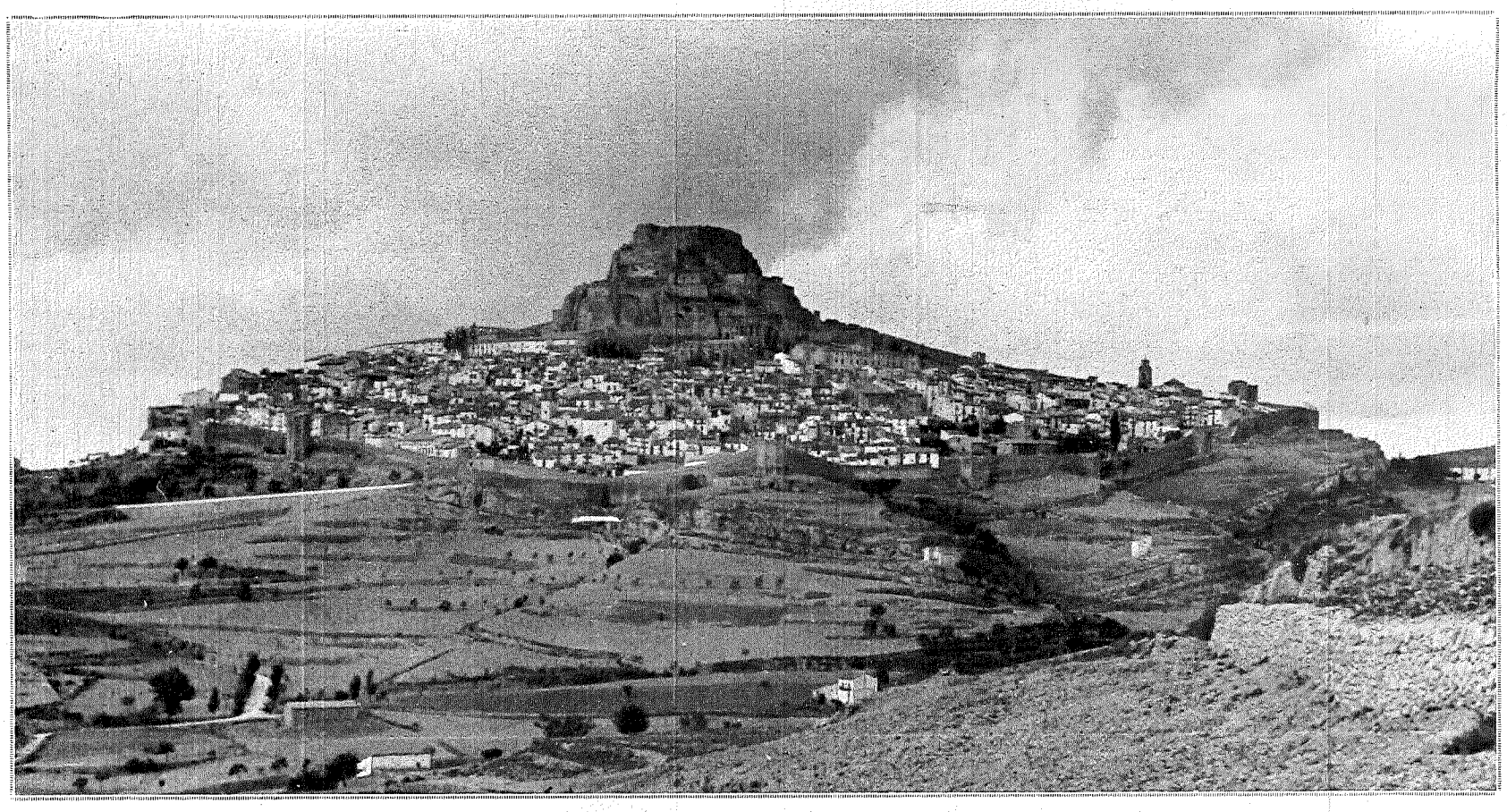

Morella sur son piton rocheux, base de départ d'un mouvement stratégique pour tourner Tortosa par le sud.

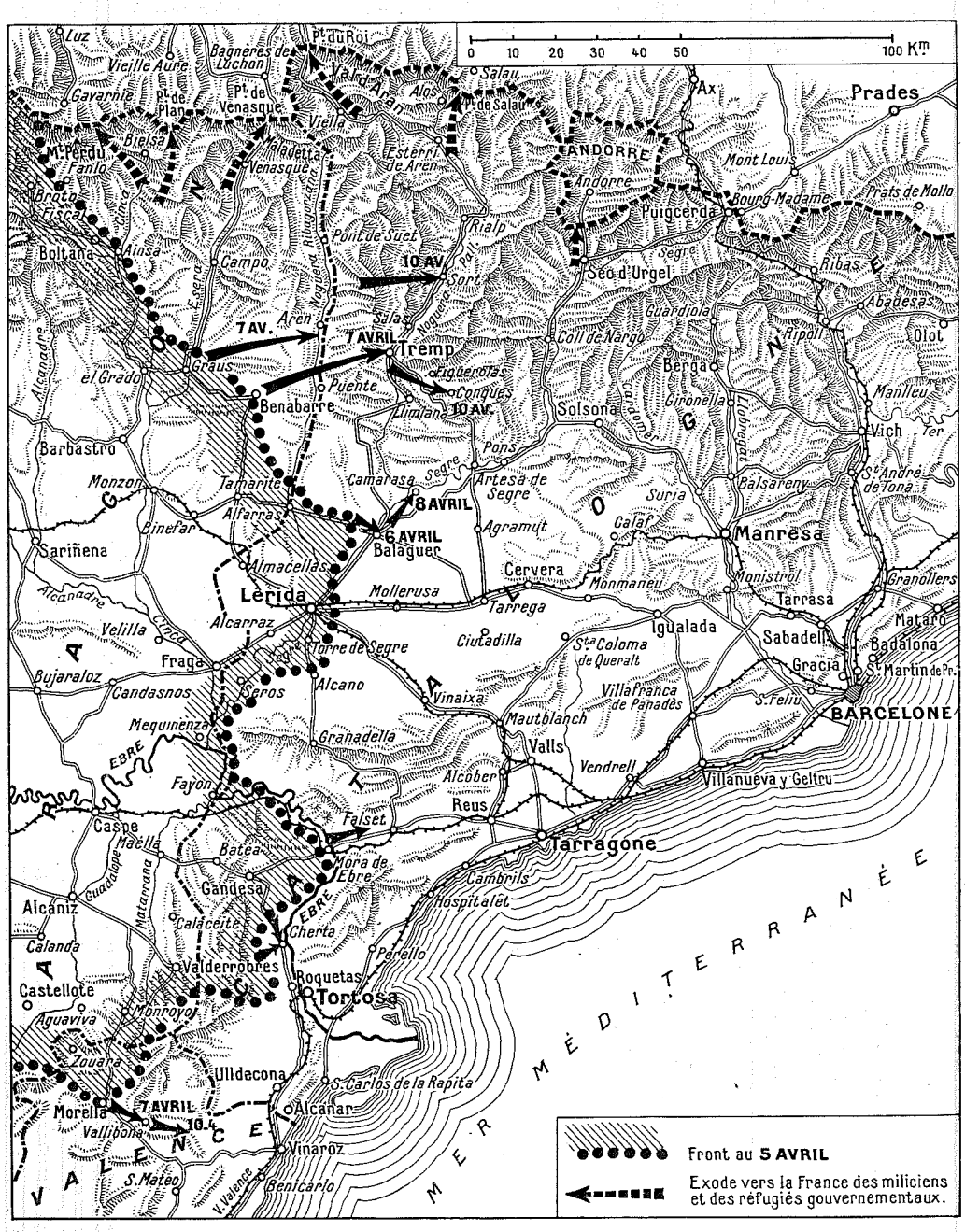

Progression des armées nationalistes en Catalogne
et points de passage des réfugiés gouvernementaux à travers les Pyrénées.

L'OFFENSIVE DE CATALOGNE

La carte ci-contre permet de se rendre compte des progrès nouveaux accomplis depuis le 5 avril par la double offensive du général Franco contre la Catalogne et en direction de la Méditerranée. C est dans le secteur du nord, en dépit des difficultés d'un terrain montagneux, que l'avance a été le plus marquée. Les forces de Navarre, ayant brisé la résistance de l'ennemi, ont occupé, le 7 avril, l'important village de Tremp et, le 10, elles étaient parvenues jusqu'à Conques. Plus au sud, la prise de Balaguer, le 6 avril, a été suivie, le 8, de celle de Camarasa. C'est dans les régions de Tremp et de Camarasa que se trouvent les grandes centrales électriques de Catalogne, constituées par quatre lacs artificiels dont les gigantesques barrages enferment plus de 7 millions de mètres cubes d'eau. Si les gouvernementaux avaient pu faire sauter ces digues, ils auraient inondé le territoire catalan jusqu'à Lérida. Mais on ne leur en a pas laissé le temps, et les nationalistes, après s'être emparés des centrales intactes, ont coupé le courant et privé ainsi la Catalogne d'une importante partie de l'énergie électrique qu'elle consomme.

Plus au nord, la marche vers l'est a continué, atteignant, le 10 avril, le village de Sort. Ce mouvement a accentué la déroute des troupes républicaines, qui ont continué à refluer vers notre territoire.

Mais les combats les plus acharnés de la dernière semaine ont eu pour théâtre l'extrême sud du front, sur l'étroite bande de terrain d'une vingtaine de kilomètres qui sépare la ligne de feu de la Méditerranée. Les gouvernementaux y ont concentré leurs meilleures unités afin d'empêcher à tout prix la coupure de la Catalogne avec la province de Valence. Un des nœuds de résistance le plus acharnée est la position de Cherta. Les troupes des légionnaires, composées de deux divisions de volontaires italiens et de la division mixte des Flèches (Espagnols encadrés par des officiers de la légion), s'efforcent d'enlever les défenses de la vallée de l'Ebre et les hauteurs de Tortosa, dernier obstacle sur la route des bouches de l'Ebre. On ne se bat pas avec moins de violence dans la région de Morella, à l'extrême droite de ce front. Les nationalistes étaient maîtres, le 7 avril, de Vallibona, à une quinzaine de kilomètres au sud-est de Morella, et, après avoir dépassé les plus hauts sommets, ils accentuaient, au début de cette semaine, leur descente vers la mer.

Pendant ce temps, les gouvernementaux n'ont pas ralenti les contre-offensives de dégagement dont ils ont pris l'initiative, sur le front de Guadalajara et en Estremadure. Ils ont annoncé des succès locaux, surtout en Estremadure, mais il ne paraît pas, jusqu'ici, que ces diversions aient eu une influence quelconque sur le développement du plan stratégique en cours.

LES PASSAGES DE LA FRONTIÈRE PYRÉNÉENNE PAR LES RÉFUGIÉS ET LES MILICIENS GOUVERNEMENTAUX

En haut : des réfugiés civils, venant de la région de Bielsa, descendent du col du Port-Vieux et arrivent sur le plateau de la Géla.
En bas : passage au pont du Roi (val d'Aran) du premier convoi de miliciens récupérés de la Xe armée. — *Phot. Alix.*

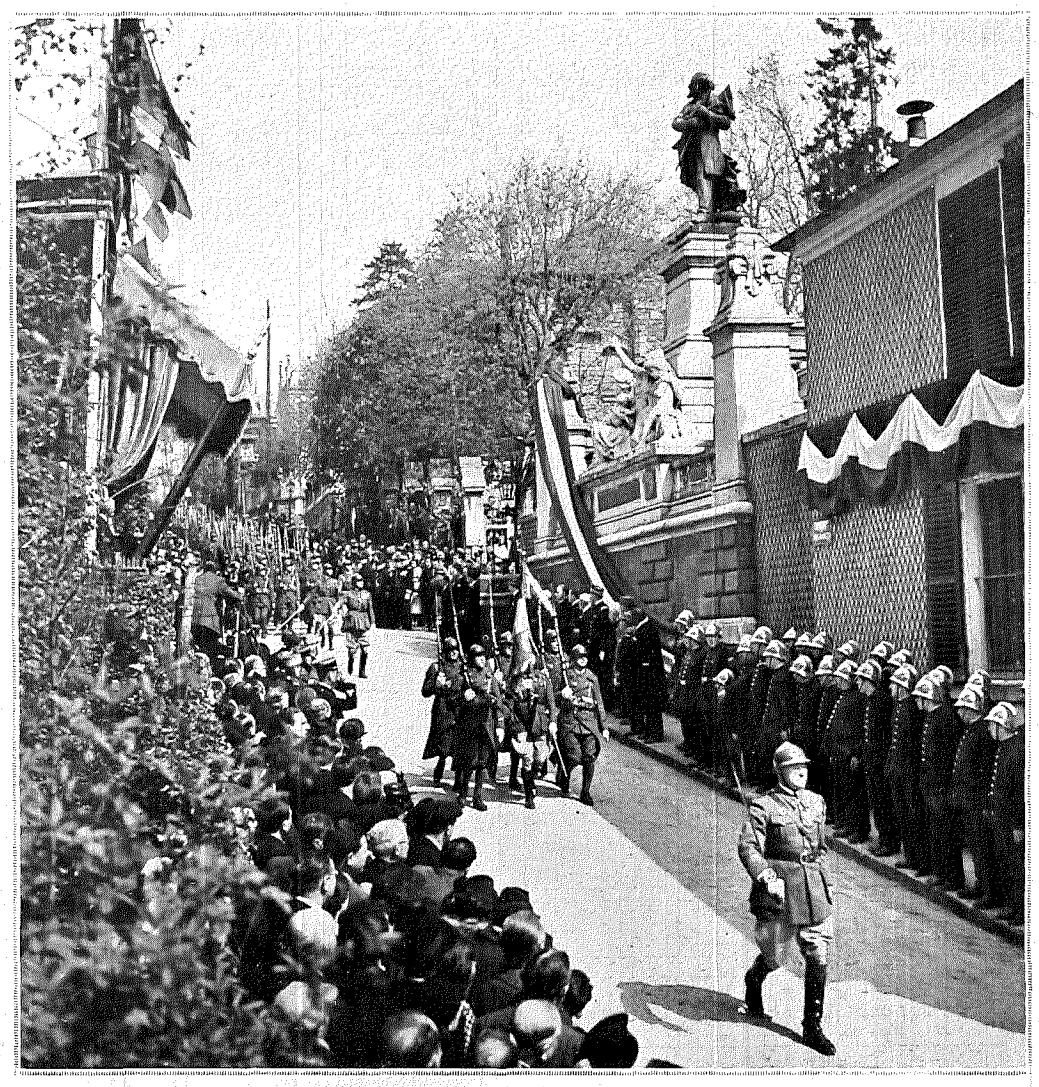

Le défilé des troupes devant le monument de Gambetta, aux Jardies.

LA COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE GAMBETTA

Le centenaire de Gambetta vient d'être célébré par une succession de cérémonies qui se sont déroulées tour à tour à Cahors, qui vit naître le grand tribun le 2 avril 1838, à Nice, où son corps repose, sur la place du Carrousel, où se dresse sa statue, à la Sorbonne, où son souvenir a été grandiosement évoqué en présence du chef de l'Etat, et enfin, d'une manière plus intime, le 7 avril, dans cette petite maison des Jardies, à Ville-d'Avray, où il mourut le 31 décembre 1882. Un grand nombre de personnalités politiques assistaient à ce pieux pèlerinage, où plusieurs discours furent prononcés, par M. Vacle, maire de Sèvres, par M. Emile Labarthe, secrétaire général du Comité du centenaire, par M. Steeg, ministre d'Etat, représentant le gouvernement, et par M. Edouard Herriot, président de la Chambre. On y évoqua la journée de novembre 1920 où le cœur de Gambetta, précieusement conservé aux Jardies, fut transporté au Panthéon. On y rappela la vie politique, l'ardent patriotisme et la sagesse de ce grand Français dont l'exemple demeure encore, aujourd'hui, une leçon utile à méditer.

A PROPOS DU LAC DU BOURGET

On se souvient de l'article publié ici même, le 12 mars, par M. Henry Bordeaux, de l'Académie française, et intitulé *le Lac du Bourget menacé*. M. Henry Bordeaux y indiquait que cette menace venait de l'industrie, la Compagnie nationale du Rhône ayant entrepris, ce qui était normal, l'utilisation du fleuve, mais ayant l'intention de se servir du lac du Bourget comme bassin de compensation.

M. Léon Perrier, président du conseil d'administration de la Compagnie nationale du Rhône, nous écrit pour préciser qu'à son avis le lac du Bourget ne saurait être menacé par un organisme tel que cette compagnie, société d'intérêt général créée en application d'une loi qui a eu pour effet de soustraire définitivement l'aménagement de chutes sur le Rhône aux convoitises industrielles et de confier l'aménagement intégral du fleuve, au triple point de vue de l'irrigation, de la navigation et des forces hydrauliques, à un organisme de caractère national très accentué :

« Cette compagnie, agissant sous le contrôle étroit de l'Etat, qui lui donne sa garantie financière, est une émanation des diverses collectivités intéressées à l'aménagement du Rhône. Elle ne peut donc rien entreprendre que de favorable à ces collectivités qui composent, avec de hauts fonctionnaires de l'Etat, son conseil d'administration. Elle n'a jamais eu l'intention d'utiliser le lac du Bourget à des fins industrielles sans avoir consulté préalablement les collectivités intéressées, et notamment le département de la Savoie. Le projet qu'elle proposera aux Savoyards, loin de porter atteinte aux caractères actuels du lac, doit permettre de les améliorer dans une large mesure. Ce projet est en effet un projet de stabilisation du niveau du lac, dont les crues et basses eaux, actuellement très fréquentes et très fâcheuses, se trouveront pratiquement supprimées. »

M. Henry Bordeaux réclamait, d'autre part, du ministère des Beaux-Arts le classement du lac du Bourget.

« Or — nous apprend M. Léon Perrier — ce classement est intervenu déjà depuis plus d'un an. Il a fait l'objet d'un arrêté du ministère de l'Education nationale en date du 6 mars 1937. Aux termes de cet arrêté, le ministre de l'Education nationale a classé à l'inventaire des sites le plan d'eau du lac du Bourget. Ce plan d'eau subissant, dans les conditions actuelles, d'importantes variations de niveau qui ont atteint, au cours de ces dernières années, près de 4 mètres, le projet de stabilisation préconisé par notre compagnie se trouve être le seul moyen matériel que le département de la Savoie ait de sanctionner un classement qui est resté jusqu'à présent purement platonique. »

Du point de vue technique, M. Léon Perrier relève certaines indications données par M. Henry Bordeaux et leur oppose les précisions suivantes :

1° L'utilisation du lac du Bourget comme bassin de compensation de Génissiat doit se traduire par une variation journalière du niveau moyen du lac de l'ordre de *4 centimètres* seulement (et non 28 centimètres) par rapport au niveau stabilisé. Cette variation journalière n'existera d'ailleurs que pendant les mois d'hiver;

2° Si l'on réalisait ce projet, l'inondation des rives du lac lors des crues du fleuve serait moins forte qu'à l'heure actuelle, certains des ouvrages prévus devant permettre de limiter et d'amortir très rapidement les effets des crues du Rhône sur le niveau du lac;

3° Enfin — ajoute M. Léon Perrier — « M. Henry Bordeaux cite l'avis de M. le conservateur Martin, concernant les effets éventuels du projet au point de vue piscicole. Il importe de préciser que M. le conservateur Martin a émis là un avis personnel n'engageant nullement l'administration. Ce n'est d'ailleurs pas M. le conservateur Martin, mais le service de la pêche au ministère de l'Agriculture qui sera amené à examiner les projets de notre compagnie au point de vue de leurs répercussions piscicoles éventuelles. »

A cette communication, M. Henry Bordeaux répond :

« M. Léon Perrier, sénateur de l'Isère, en sa qualité de président du conseil d'administration de la Compagnie nationale du Rhône, nous affirme que le lac du Bourget ne saurait être menacé par l'industrie parce que la Compagnie nationale du Rhône n'est pas une industrie privée. C'est l'histoire de M. Jourdain dont le père n'était point marchand de drap, mais distribuait du drap à ses relations pour de l'argent. Ainsi l'Etat distribuera-t-il de l'énergie aux contribuables et ce n'est pas de l'industrie.

» Mais lisons le rapport de M. le député Philip sur le budget général des travaux publics pour l'exercice 1938, dans la partie réservée à la Compagnie nationale du Rhône. Nous y trouvons « les » critiques adressées par les riverains du fleuve et » surtout ceux du lac du Bourget ».

» J'en détacherai ce passage assez clair : « Le » canal de puits de l'usine sera constitué par le » Rhône lui-même de Génissiat au lac du Bour- » get ; le débit du Rhône en aval de Génissiat » va osciller quotidiennement de 100 à 800 mètres » cubes-seconde ; la variation du niveau sera de » l'ordre de 3 mètres au pont de Seyssel, il y » aura là un danger permanent pour les riverains » et une perte notable au détriment de l'industrie » de la pêche. La Compagnie nationale du Rhône » envisage aussi l'emploi du lac du Bourget comme » régulateur, ceci sans que les populations rive- » raines aient été consultées puisque l'enquête n'a » pas eu lieu dans le département de la Savoie : » ces variations quotidiennes du niveau du lac en » découvriront la vase des bords, détruiront le » frai, gêneront l'industrie de la pêche, risqueront » de porter sérieusement atteinte à la beauté du » lac et, par là, à l'industrie touristique. »

» Et le rapporteur du budget cite, comme moi, le rapport de M. le conservateur Martin que M. le sénateur Perrier qualifie d'avis personnel sans importance, quand, d'ailleurs, à la réunion qu'il a donnée le 8 janvier au Grand-Port, près d'Aix-les-Bains, le représentant de l'Ecole des eaux et forêts de Nancy, qui depuis cinq ans étudie le lac du Bourget aux quatre saisons, a présenté à l'auditoire les mêmes objections avec une documentation plus abondante, ajoutant encore que le canal projeté bouleverserait une bonne partie des frayères à brochets, à perches et à poissons blancs des rives nord du lac, que le colmatage des eaux du Rhône risquait de recouvrir les œufs qui resteraient, qu'avec la base d'hydravions projetée au sud toutes les parties marécageuses encore disponibles pour le frai de tous ces poissons étaient condamnées et que c'en était fini aussi de la chasse au marais.

» Enfin, le rapporteur du budget des travaux publics dit encore : « Il y a lieu de se demander » également si cette modification des qualités spé- » ciales des eaux du Bourget n'aura pas d'in- » fluence sur les eaux thermales d'Aix-les-Bains, » ce qui serait extrêmement grave. »

» Une seule rectification de M. le sénateur Perrier est donc valable : j'ignorais que le lac du Bourget eût été classé par la commission des sites, mais c'est là un argument de plus en faveur de son intangibilité. On ne peut toucher à un plan d'eau, on le doit laisser à ses variations naturelles, ses eaux ne doivent pas être changées de couleur, son climat ne doit pas être modifié, on n'a pas le droit de lui ajouter une queue de 120 mètres de large avec le canal projeté.

» La cause est donc bien entendue. Treize municipalités riveraines, représentant 55.000 protestataires, manifestent l'opposition la plus vive à tout projet comportant une emprise ou une utilisation comme bassin de compensation. D'ailleurs, le rapporteur du budget des travaux publics ne concluait-il pas : « Il faudra sans doute prévoir un bassin » de régularisation artificiel à l'aval de Génissiat. » Là est la solution. Et j'ajouterai qu'on peut dans le Massif Central étudier avec profit des installations qui, au point de vue du cube d'eau emmagasiné, sont plus puissantes que l'usine de Génissiat, et pour le fonctionnement de ces installations des industriels — mon Dieu ! oui, des industriels — ont été amenés à construire à l'aval des bassins artificiels de compensation qui donnent pleine satisfaction. » — H. B.